

Les élus Crosne en Commun

Conseil municipal de Crosne

Crosne, le 1er septembre 2026

Madame Solène BERRIVIN

Directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Essonne
Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Essonne

Objet : Maintien des classes dans les écoles Jacques Prévert et George Sand – Crosne

Madame la Directrice académique,

Par la présente, les élus du groupe *Crosne en Commun* souhaitent attirer votre attention sur les projets de fermeture de classe envisagés au sein de deux écoles de notre commune, et vous demandent de bien vouloir maintenir la neuvième classe du groupe scolaire Jacques Prévert ainsi que la septième classe de l'école maternelle George Sand à la rentrée prochaine.

Ecole maternelle Jacques Prévert

Nous sollicitons le maintien de la neuvième classe de l'école maternelle Jacques Prévert. Cette situation doit être appréciée au regard des programmes immobiliers en cours sur la commune. Durant l'année scolaire, de nombreux logements neufs seront livrés et occupés, ce qui entraînera une hausse mécanique des effectifs et fera dépasser le seuil de maintien.

Par ailleurs, l'école Jacques Prévert dispose de deux bâtiments distincts. Cette fermeture contraindrait des élèves à changer de bâtiment après leur rentrée scolaire. Une fermeture de classe conjuguée à ce changement de repères matériels serait particulièrement préjudiciable aux élèves, dont les repères spatiaux et organisationnels seraient doublement perturbés, notamment pour ceux qui effectuent leur première rentrée scolaire.

Ainsi, la fermeture de cette neuvième classe aurait deux conséquences dommageables : d'une part, la surcharge des classes en cours d'année compte tenu du très faible nombre d'élèves manquant à ce jour ; d'autre part, une rupture dans la stabilité indispensable à la réussite des jeunes enfants.

Ecole maternelle George Sand

Nous demandons également le maintien de la septième classe de l'école maternelle George Sand. L'écart avec les seuils y est minimal et cette décision se trouve, là aussi, confortée par la livraison de nombreux nouveaux logements.

Nous tenons à souligner que les locaux ainsi que le mobilier nécessaire au fonctionnement de ces deux classes sont d'ores et déjà opérationnels et disponibles, ce qui garantit une continuité pédagogique immédiate et sans surcoût d'aménagement pour la collectivité.

Les élus de *Crosne en Commun* apportent leur plein soutien à la mobilisation des parents d'élèves des deux écoles, qui partagent cette préoccupation légitime et souhaitent, comme nous, préserver des conditions d'enseignement de qualité pour tous les enfants de notre commune.

Le maintien de ces classes s'inscrit pleinement dans la volonté partagée d'assurer la qualité des apprentissages et d'offrir à chaque élève les meilleures conditions de réussite scolaire.

Aussi, nous vous remercions par avance de bien vouloir reconsidérer ces décisions et de maintenir la neuvième classe du groupe scolaire Jacques Prévert ainsi que la septième classe de l'école maternelle George Sand.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur ce dossier et, le cas échéant, pour vous rencontrer.

Dans l'attente d'une réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice académique, l'expression de notre considération distinguée.

Les élus de Crosne en Commun